



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 14 septembre 2020 de 20h00 à 22h15
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

| TITRE | NOM | PRESENT | ABSENT EXCUSE | REPLACE PAR |
|---|--------------------|---------|------------------|----------------|
| Président | Y. Richard | x | | |
| Vice-Président | J. Marquis | x | | |
| Secrétaire | M. de Terwangne | x | | |
| | | | | |
| Conseillers municipaux | J. Brünisholz | x | | |
| | M. Cela | x | | |
| | G. Chappatte | x | | |
| | S. Conus | x | | |
| | T. Foster | x | | |
| | X. Henauer | x | | |
| | J.-P. Kapp | x | | |
| | J.-M. Leiser | x | | |
| | R. Lima | x | | |
| | P. Marro | x | | |
| | E. Matias Ramos | | x | |
| | C. Miche | x | | |
| | L. Monnot-Crespi | x | | |
| | G. Pinto-Pereira | x | | |
| | A. Riat | x | | |
| | D. Ricci | x | | |
| | M. Richard-Mikel | x | | |
| | A. Sauter Caillet | x | | |
| | P. Schenker | x | | |
| | C. Schneckenburger | x | | |
| | S. Sidler | x | | |
| | E. Tamone | x | | |
| | C. Varonier | x | | |
| | B. Zeder | x | | |
| Maire | C. Lambert | x | | |
| Vice-Maire | J. Tchamkerten | x | | |
| Conseillère administrative | O. Enhas | x | | |
| Secrétaire générale adjointe | M.-L. Possa | x | | |
| Rédaction PV | C.-A. Mareemootoo | x | | |

Ordre du jour :

- 1.a Approbation du PV de la séance d'installation du 2 juin 2020
- 1.b Approbation du PV de la séance du 9 mars 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Délégation de compétence pour la passation d'actes authentiques
5. Crédit de construction de CHF 305'000 en vue de la stabilisation des rives et du lit mineur du Bief de Pont-Céard
6. Projet de construction de deux habitats groupés au 15-17, ch. de la Grande-Ouche : préavis communal pour l'octroi d'une dérogation relative à l'augmentation de la densité à 0.6 en zone villa
7. Election d'un représentant du Conseil municipal au sein du Groupement des Législatifs de la Rive Droite
8. Présidence et Vice-Présidence du local de vote en 2021
9. Calendrier des séances du Conseil municipal en 2021
10. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal. En préambule il rappelle les consignes sanitaires en vigueur : maintien de la distance entre les personnes, utilisation du gel pour les mains, utilisation des masques lors des déplacements.

Mme Matias Ramos est excusée.

M. Leiser arrive à 20h04.

1. a APPROBATION DU PV DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2020

Vote : *Le PV de la séance du 2 juin 2020 est accepté à l'unanimité (24 votants).*

1. b APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 9 MARS 2020

Vote : *Le PV de la séance du 9 mars 2020 est accepté à l'unanimité (12 votants).*

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Hommages à M. Alain Barde et à M. Bernard Levrat, deux conseillers municipaux récemment décédés.

Le Président prend la parole.

« M. Alain Robert BARDE a siégé dans les rangs du parti Libéral de 1983 à 1985.

Ne l'ayant pas personnellement connu, j'ai demandé à M. René Schneckenburger, élu en même temps que lui, de me donner quelques éléments de son activité. Voici ce qu'il m'a rapporté :

Alain Barde était un fidèle libéral, son nom et sa famille l'y ont prédestiné, mais son empathie très marquée pour ses amis, de tous bords, lui ont donné une image sociale qu'il appréciait et qui l'a fait rejoindre la commission sociale et culturelle.

Ses interventions n'ont certes pas marqué la vie du Conseil municipal, car il était très discret et il n'était pas Pierre Meyl, avec qui il siégeait, mais sa parole était écoutée, surtout en commission.

Navigateur et membre du Club nautique, il aimait le Port-Choiseul, et s'y baladait souvent avec sa chère épouse, dont un terrible accident à Versoix l'a beaucoup handicapée et rendu son mari très triste, mais ensemble ils ont surmonté cette épreuve.

Après ces quelques années au Conseil, il séjournait souvent au Sénégal, devenu un peu sa seconde patrie, et aimait raconter ce pays lorsqu'il revenait chez nous.

L'image d'Alain, c'est un cette belle figure, aux cheveux blancs et un très beau sourire pour souligner qu'il nous aimait et qu'il aimait la vie.

Pensons à lui et à sa famille.

Bernard Levrat laisse ce conseil orphelin d'un père respecté, écouté, admiré et unanimement salué.

Brillant scientifique, ce Versoisien de naissance fit une carrière académique remarquable. Professeur, il fut doyen de la Faculté des Sciences et vice-recteur de l'Université. Il a apporté son soutien à de nombreuses associations et n'a jamais ménagé son temps pour favoriser le développement et l'accueil de celles et ceux qui avaient besoin de son aide.

Au sein de ce Conseil où il a été élu à plusieurs reprises, Bernard a apporté des points de vue empreints de lumière et de sagesse. Sa présidence du Conseil en 2016-2017 fut une réussite.

La Ville de Versoix lui avait attribué en 2004 le "mérite Versoisien" en reconnaissance de l'ensemble de sa carrière et de son rôle dans l'installation de l'ISDC à Ecogia.

Humaniste généreux, homme de science et de culture, conseiller municipal dévoué et éclairé, Bernard restera une des très grandes figures de la Vie Versoisienne.

Honneur à lui, pensées à ses proches.

Levons-nous pour honorer la mémoire de ces deux personnes qui se sont investies dans la vie de notre commune en respectant maintenant une minute de silence.

2.2 CRA 2019 (Compte-rendu administratif)

Le Président fait observer aux Conseillers municipaux qu'ils ont tous reçu le CRA 2019 (Compte-rendu administratif) ainsi qu'un pot de miel d'été des ruches de Versoix. Merci à l'administration.

2.3 Droit d'opposition des CM aux décisions de l'ACG : délai au 12 octobre 2020

Le Président informe les Conseillers municipaux des 11 décisions prises au sein de l'AG de l'ACG le 24 juin dernier et sujettes au droit d'opposition des Conseil municipaux. Le délai d'opposition court jusqu'au 12 octobre. Les éventuelles oppositions devront être communiquées lors du Conseil municipal du 4 octobre prochain.

Il s'agit des décisions suivantes :

- Octroi (Fonds intercommunal) de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Participation (Fonds intercommunal) au financement du Bibliobus de CHF 740'000.-.
- Financement (Fonds intercommunal) de CHF 1'000'000.- pour les événements culturels en 2021.
- Financement (Fonds intercommunal) de CHF 300'000.- pour les dépenses sportives en 2021.
- Co-financement Canton/Ville de Genève de CHF 450'000.- pour la relève sportive.
- Financements d'investissements informatiques de CHF 1'000'000.- : CHF 500'000.- pour les infrastructures et les réseaux et CHF 500'000.- pour les applicatifs communaux.
- Participation (Fonds intercommunal) de CHF 7'400'000.- aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) en 2021.
- Participation (Fonds intercommunal) de CHF 2'500'000.- aux charges du Grand-Théâtre.
- Participation (Fonds intercommunal) à hauteur de 20 % du coût effectif du projet de rénovation du Stade de Laconnex.
- Constitution extraordinaire d'une enveloppe de CHF 500'000.- du Fonds intercommunal pour une indemnisation dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.
- Constitution extraordinaire d'une enveloppe de CHF 150'000.- du Fonds intercommunal pour une indemnisation dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19.

Les textes de ces décisions sont à disposition auprès de Mme Possa.

2.4 Courrier adressé au Bureau du Conseil municipal

Le Bureau a reçu un courrier de Mme Muriel Rodieux, citoyenne de Versoix, relatif aux demandes d'autorisation en cours pour les antennes de téléphonie mobile 5G. Etaient joints à ce courrier deux courriers d'opposition ayant récolté respectivement 421 et 545 signatures. Ce sujet sera abordé à nouveau dans les Divers puisque le Bureau a été saisi d'une motion relative aux émetteurs 5G.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Cédric LAMBERT, Maire

Aménagements et transports

- Déclassement terrain des Hôpitaux

M. Lambert signale que la commune a été auditionnée par la commission d'aménagement du Grand Conseil sur la modification de zone liée au

déclassement du terrain des Hôpitaux pour l'extension du Centre sportif. La procédure avance, la prochaine étape étant le vote du Grand Conseil.

- CODHA

M. Lambert signale l'organisation par la CODHA des ateliers sur l'avenir de la parcelle de 11'000 m² dite « Fourcy » située sur la route Suisse. Ces ateliers étant d'ores et déjà complets, les inscriptions sont closes. Des informations sur l'avancement de ce processus participatif seront transmises prochainement.

- Vélo partage

M. Lambert signale l'inauguration du Réseau de vélos en libre service le 18 août dernier. Ce réseau est exploité par un partenariat avec une société danoise Donkey Republic et Genève roule. Les vélos sont disponibles 24/24 et 7/7 dans une cinquantaine de stations sur le canton dont une à Versoix.

Ce réseau fonctionne sur des temps extrêmement limités par réservation sur l'application gratuite Donkey Republic. Le bât blesse s'agissant des tarifs (voir sur le site internet), c'est pourquoi M. Lambert souhaite encourager les communes voisines à faire partie du réseau afin de rendre la prestation intéressante. Les discussions vont se poursuivre cet automne en vue de l'installation éventuelle de stations complémentaires à Versoix.

Culture

- Agenda

Jusqu'au 20 septembre 2020 : Exposition Artistes d'Ici, Galerie du Boléro

Du 15 au 20 septembre 2020 : Semaine du livre pour la petite enfance, Galerie du Boléro

20 septembre 2020 de 14h à 17h : Les écrivains d'ici, Galerie du Boléro

25 septembre 2020 à 18h30 : Conférence et soirée en hommage aux Prix Nobel d'astronomie MM. Michel Mayor et Didier Queloz, salle Lachenal, sur inscription.

Aéroport

M. Lambert signale que des vols de calibration de l'aéroport auront lieu cette nuit et la nuit prochaine.

Mme Jolanka TCHAMKERTEN, Vice-Maire

Protection de la population

« Je commencerai mes communications par le dicastère nouvellement nommé depuis le mois de juin, protection de la population. Et je commencerai par notre **compagnie de sapeurs-pompiers** qui accueille une nouvelle aspirante, en la personne de Madame Mara Verzella, qui est la 5^e femme de la compagnie, sur un total de 43 personnes. Nous lui souhaitons la bienvenue et la remercions d'ores et déjà pour son engagement et son dévouement au service de la population.

Quelques mots sur la **tempête du 13 août dernier**, dont tout le monde se souvient certainement. Peu de dégâts à Versoix heureusement, beaucoup de branches qui ont encombré les trottoirs et les chaussées.

8 sapeurs-pompiers de notre compagnie ont été appelés en renfort sur le territoire de la ville de Genève pour des inondations, la compagnie de Collex-Bossy a pris le relai pour assurer le piquet sur la commune.

Les sauveteurs de Versoix ont également été réquisitionnés. Un grand merci à toutes ces personnes qui se sont mobilisées pour assurer la sécurité de la population.

La 2e édition de la **Nage glaciale des pompiers** aura lieu, si tout va bien, le dimanche 13 décembre à Port-Choiseul. Le comité d'organisation a trouvé un parrain de renom en la personne de Monsieur Daniel Koch. Les fonds seront collectés cette année pour l'Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un Cancer. Les inscriptions sont complètes, le quota a été rapidement atteint au bout de 13 heures seulement ! Je crois que 2 conseillers municipaux sont inscrits.

Des parrains et marraines sont recherchés activement, n'hésitez pas à remplir le formulaire de parrainage qui se trouve sur le site internet de la nage glaciale ou à venir le jour même déposer votre don.

Police municipale : pour la rentrée scolaire, tous les agents sont venus en appui et ont été présents aux entrées des écoles primaires afin de renseigner les parents, les sensibiliser sur les distances sociales à respecter

Une campagne de sensibilisation en rapport avec la nouvelle zone 30 a débuté. Des distributions de papillons ont eu lieu sur l'avenue Lachenal, au croisement du chemin Dégallier, (nouveau carrefour qui prête encore à confusion pour certains) ainsi qu'à la route de Saint-Loup. Les retours de la population sur ces actions, sont bons.

Je terminerai par un petit rappel pour la zone 30 : les usagers sont soumis à la priorité de droite et les piétons, quoique non prioritaires, peuvent traverser à n'importe quel endroit, puisqu'il n'y a pas de passage piéton (à quelques exceptions près).

Bâtiments

La 2e étape des travaux à Bon-Séjour est maintenant terminée, à savoir le bâtiment de l'ancienne école et ce qu'on appelle La Tourelle ; le restaurant scolaire est en capacité maximale depuis la rentrée scolaire.

Pour les bâtiments de Bon-Séjour (diapositives 1 à 4) :

- les bâtiments ont été remis à la gérance et seront rendus progressivement aux utilisateurs dans le courant du mois de septembre,
- les cours de danse reprennent aujourd'hui même dans le cadre de la semaine découverte d'Ecole et Quartier,
- le mobilier (table et chaises) pour la salle des associations sera livré dans le courant du mois de septembre.

Les travaux restants :

Concernant l'installation de la pompe à chaleur (diapositive 5) :

- Les services industriels, avec l'entreprise Hydrogéo, ont créé dans le courant de l'été un puit complémentaire situé derrière l'école de Bon-Séjour (fin juin début juillet).

- À savoir qu'un premier puit avait déjà été fait l'an passé, qui était suffisant pour l'école Bon-Séjour, mais pas suffisant pour une évolution avec les immeubles voisins de la route de Suisse.
- Les résultats des tests sont bons (1.5 m³/minutes pour l'un et 2,5 m³/minutes pour l'autre). Ces deux puits qui sont des puits de rejets, seront capables de réinjecter l'eau dans la nappe phréatique.
- Pour mémoire, le puit de pompage principal est situé au chemin Ami-Argand (foré entre 2018 et 2019, qui a une capacité d'environ 5 à 6 m³/minutes, donc très bon), les conduites ont été posées dans le cadre des travaux de la route de Suisse, jusque dans la chaufferie de l'école Bon-Séjour.
- L'installation est prête à recevoir la PAC.
- Il reste la partie juridique à finaliser avec les services industriels.

Pour le préau couvert (diapositive 6) :

- La pose est prévue dans le courant de la semaine de vacances scolaires d'octobre (19 au 23 octobre) le grutage sera de deux jours maximum.
- La semaine d'avant, le couvert provisoire sera démonté (mercredi 14 octobre).
- La semaine d'après, les travaux de finition seront réalisés (fixations des tôles de couvertures, éclairage, écoulement...).
- Par la suite, la couche de finition du bitume des préaux sera réalisée.

Pour les caves de Bon-Séjour (diapositive 7) :

- Les travaux de préparation, c'est-à-dire toutes les démolitions ont été réalisées (courant août).
- Les travaux de reconstruction ont été lancés début septembre avec les travaux de gros œuvre (notamment la partie délicate de la création de l'accès public dans la salle de spectacle) durée environ 1 bon mois,
- puis suivront les travaux de second œuvre avec les crépissages et les revêtements de surfaces,
- et enfin viendront en début d'année prochaine les installations scéniques, (éclairage scénique, technique son, rideaux de scène, informatique).

Pour conclure sur les bâtiments, j'ai souhaité reprendre le dossier des panneaux solaires. Un mandat pour une étude de faisabilité a été confié à un bureau d'ingénieur, sur la base d'une liste de bâtiments communaux prioritaires et en tenant compte des toitures et des types de bâtiment les plus appropriés.

Développement durable

Vélo électrique pour l'administration à destination des collaborateurs sur site mairie (bâtiment principal + annexes Lac et Jura) acheté à Versoix. Cet achat fait partie d'une réflexion plus globale quant à une offre élargie des places de parc pour les deux-roues aux alentours du parc de la mairie (cf. photo).

Vous avez peut-être remarqué la présence d'une armoire, près de l'embarcadère. Il s'agit d'une poubelle avec compacteur, qui a été installée sur le quai de Versoix pour une phase test sur un mois et demi. Elle est alimentée par l'énergie solaire et permet de compacter les déchets dans le conteneur intérieur, le volume disponible étant de 240 litres. Le but est de

rationaliser et diminuer la fréquence des levées des poubelles sur l'espace public. Le résultat de l'étude montrera si c'est une option envisageable pour remplacer certaines poubelles (cf. photo).

Une conférence sur le thème du Zéro déchet aura lieu le 29 septembre à la salle Lachenal et sera donnée par une ambassadrice de l'association Zero Waste Switzerland, habitante de Versoix, Madame Dorinda Phillips. La conférence sera suivie de 3 ateliers et de 4 mini-ateliers pratiques, ainsi que de 2 mini-ateliers pour les enfants. La conférence et les ateliers auront lieu depuis fin septembre jusqu'à début décembre, sur inscriptions. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la commune, le site internet de Zero Waste Switzerland section Genève et les réseaux sociaux.

Pour conclure, un mot sur 2 enquêtes publiques qui sont en cours et qui sont affichées aux emplacements officiels. Il s'agit de 2 demandes d'autorisation pour faire passer 2 antennes existantes en 5G et 5G+, l'une est près de l'autoroute et l'autre à Montfleury, à côté de l'école. Les dossiers sont consultables à la mairie. Le délai pour les oppositions est fixé au 21 septembre. Les remarques sont à envoyer directement au département du territoire ou à la mairie qui rassemble les courriers des citoyens. A savoir qu'un moratoire est en cours sur la commune, qui vise à limiter le nombre d'antennes sur le territoire, voté en 2003, et renouvelé en 2018 ».

Mme Ornella ENHAS, Conseillère administrative

Cohésion sociale

- Colonies de vacances La Ruche

Mme Enhas rappelle à l'attention des nouveaux Conseillers municipaux le projet de création d'un groupement intercommunal avec les 4 communes qui soutiennent l'association La Ruche, à savoir Pregny-Chambésy, Grand-Saconnex, Meyrin et Versoix. Ce groupement intercommunal aurait pour tâche essentielle la reprise du bâtiment en vue de sa gestion par les 4 communes, après d'importants travaux de rénovation financés par les 4 communes. Ce bâtiment, qui appartient à l'association La Ruche et dans lequel ont lieu les colonies de vacances de l'association, est situé aux Granges sur Salvan.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en toutes commissions réunies l'an passé puis également d'une audition du comité de La Ruche par la commission sociale. Le processus de discussion n'a malheureusement pas avancé en raison du COVID et de la période estivale de vacances.

A ce stade, la continuité des séjours pour les années à venir est assurée, une autorisation d'exploitation a été renouvelée en début d'année, ce qui a permis à l'association d'organiser les trois séjours habituels pendant les mois de juillet et août.

Une séance entre le comité de La Ruche et les Magistrats des communes concernées est prévue le mois prochain. Un point de situation pourra être faite lors d'une prochaine séance de la commission de la cohésion sociale.

Administration

C'est au nom du Conseil administratif que Mme Enhas remercie M. Christian Séchaud, Secrétaire général, pour l'établissement d'un rapport qui détaillait les mesures mises en place dans le cadre du plan de gestion de la crise COVID. Ces mesures avaient pour but d'assurer la continuité des activités au sein de l'administration communale, principalement pendant la période de semi-confinement. L'administration poursuit ces mesures de mise en œuvre des nombreuses ordonnances et recommandations qui émanent des autorités fédérales et cantonales. Les procédures et l'organisation du travail de l'administration sont adaptées lorsque cela est nécessaire. Les effets de la crise du COVID vont se prolonger sur de nombreux mois et leur évolution n'est pas prévisible.

Face à cette incertitude et malgré cette situation exceptionnelle, l'administration se doit de donner toujours un cadre de travail clair en anticipant les situations auxquelles elle pourrait être confrontée ces prochains mois. La CA propose de mettre à jour ce rapport en tenant compte des adaptations intervenues en juin dernier et de le présenter lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

S'agissant des manifestations communales, Mme Enhas constate que la crise a eu des effets importants sur la vie communale. De nombreux événements, fêtes, spectacles et manifestations communales ont été affectés. On note notamment l'annulation du Festichoc, des vernissages d'expositions au Boléro, de l'inauguration des nouveaux espaces de Bon-Séjour (repoussés à plus tard) ainsi que les festivités du 1^{er} août. Une vie au ralenti est ainsi imposée par les règles sanitaires encore en vigueur et il y a peu de place pour les festivités. Le Conseil administratif a malheureusement été contraint à son grand regret d'annuler d'autres événements prévus à l'agenda communal : il s'agit de la Sérénade au Maire et au Président du Conseil municipal, de la sortie des seniors et de la cérémonie des jubilaires des seniors. Il n'y aura pas de cérémonie officielle d'accueil des nouveaux habitants cet automne. Ceux-ci seront conviés à la cérémonie qui sera organisée l'année prochaine. Les nouveaux habitants sont toutefois invités, sur inscription, à participer au parcours découverte de Versoix qui aura lieu le 10 octobre prochain dans le respect des normes sanitaires liées au COVID.

Le Conseil administratif espère vivement le retour à une situation qui permette la reprise de certaines manifestations communales et réfléchit aux adaptations qu'il souhaite mettre en œuvre afin d'assurer les événements dans un esprit convivial tout en respectant les règles sanitaires.

Sports

Mme Enhas signale que d'importants travaux ont eu lieu au Centre sportif de Versoix durant l'été. Ces travaux ont été mis en place en urgence suite aux graves problèmes constatés lors de l'entretien annuel du terrain synthétique début mai. Il a été constaté que le granulat du terrain synthétique s'agglomérerait avec la chaleur. Face à cette situation d'urgence mais aussi dans l'impossibilité de faire valider les frais de ces travaux par le Conseil municipal, le CA s'est adressé au service des affaires communales. Ce dernier l'a autorisé à entreprendre ces travaux qui nécessitait un dépassement de la ligne budgétaire de CHF 90'000.- correspondant à la participation de la commune aux frais de remise aux normes du terrain. Le service des affaires

communales a demandé au CA d'en informer le Conseil municipal. Mme Enhas précise que la commission culture, sports et manifestations a reçu des informations plus détaillées sur ce dossier lors de sa séance du 24 juin dernier.

Mme Enhas informe du lancement de séances d'« Urban training ». Ce cours accessible à tous et entièrement gratuit, a lieu tous les jeudis de 14h00 à 15h00 jusqu'au 8 octobre. Elle remercie les personnes intéressés de s'inscrire sur le site <https://urban-training.ch>.

4. DELEGATION DE COMPETENCES POUR LA PASSATION D'ACTES

AUTHENTIQUES

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Comme à chaque début de législature, le CA propose au CM une délégation de compétences, qui est décrite en détail dans la loi sur l'administration des communes à l'article 30, lettre k, dont les éléments sont repris dans le texte de la délibération qui vous est soumis ce soir. Toutes les communes ont la même délibération. Cette délégation concerne la passation d'actes authentiques pour des cessions au domaine public, des échanges de parcelles, des constitutions de servitudes et des changements d'assiettes de voies publiques communales pour autant que les projets aient été votés auparavant. Cette délégation est révocable en tout temps et concerne la législature 2020-2025 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Au nom du CA, je vous invite donc à voter favorablement cette délégation de compétences. »

Préavis des commissions :

M. Chappatte indique que la Commission finances, administration et économie a examiné ce point lors de la séance du 8 septembre 2020 et l'a approuvé à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Le Président procède au vote.

DELEGATION DE COMPETENCES POUR LA PASSATION DE CERTAINS ACTES AUTHENTIQUES

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

DECIDE
A l'unanimité (25 votants)

1. De charger le conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous les lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement acceptés.

2. Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

5. CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 305'000.- EN VUE DE LA STABILISATION DES RIVES ET DU LIT MINEUR DU BIEF DE PONT-CEARD

A l'aide d'une projection sur grand écran M. Lambert présente et commente le message relatif au crédit de construction de CHF 305'000.- en vue de la stabilisation des rives et du lit mineur du bief de Pont-Céard. En effet, un affaissement du terrain a été constaté en mai 2020 (incision marquée du lit et importante niche d'érosion en rive gauche).

L'objectif de ces travaux est d'assainir et de stabiliser la rive gauche par la construction de caisson végétalisé, de stabiliser le profil en long pour empêcher son incision (érosion) par la construction de seuil et par la recharge du lit et de supprimer les laurelles envahissantes et reboiser les zones impactées par les travaux avec des essences indigènes adaptées.

Le crédit brut est de CHF 305'000.-. Une participation d'un montant de CHF 50'000.- va être demandée au Service de la renaturation et des cours

d'eau. Le démarrage des travaux pourrait avoir lieu autour du mois de novembre 2020, sous réserve du délai référendaire et de l'obtention de l'autorisation de construire.

Le Conseil administratif remercie les membres du Conseil municipal de faire bon accueil à ce crédit de CHF 305'000.-.

Préavis des commissions

M. Richard indique que la commission AT a examiné ce dossier en détail et obtenu des réponses pertinentes à ses questions. Au moment de se prononcer, la commission a entendu une fraction qui n'avait pas eu le temps d'examiner le dossier au sein de la fraction. La commission s'est prononcée par 5 oui et 4 abstentions (9 membres présents). Depuis la fraction concernée a indiqué vouloir soutenir ce projet.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a discuté de cette demande de crédit au niveau purement financier et a débattu de la durée de l'amortissement. La commission a également abordé le sujet de la maintenance de cet investissement, de la solidité et de l'accès aux aménagements. Le débat ayant eu lieu, la commission a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité lors de la séance du 8 septembre 2020.

Discussion

Mme Sauter Caillet indique que la fraction des Verts soutient cette proposition. Elle relève l'importance d'assurer une pérennité des travaux. Par ailleurs les Verts soulignent la nécessité de permettre un accès aux parcelles concernées pour que le service communal responsable de l'entretien du bief procède à des examens périodiques afin de limiter les coûts d'entretien futurs.

CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 305'000.- EN VUE DE LA STABILISATION DES RIVES ET DU LIT MINEUR DU BIEF DE PONT-CEARD

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 19 août 2020, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le dernier devis établi par le bureau BMG, le 2 juillet 2020,

vu la demande d'autorisation de construire, qui sera déposée dans le dernier trimestre de l'année 2020,

vu le rapport de la commission Aménagement et Transports du 25 août 2020,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 8 septembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

DECIDE
A l'unanimité (25 votants)

1. De réaliser les travaux de stabilisation des rives et du lit mineur du Bief de Pont-Céard, tels que décrits dans le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif en séance du 19 août 2020.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 305'000.- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 50'000.- sera demandée au Service de la renaturation des cours d'eau.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de CHF 255'000.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.
6. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 305'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX HABITATS GROUPES AU 15-17, CH. DE LA GRANDE-OUCHE : PREAVIS COMMUNAL POUR L'OCTROI D'UNE DEROGATION RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA DENSITE À 0.6 EN ZONE VILLA

M. Lambert effectue une présentation du projet de construction de deux habitats groupés au 15-17 chemin de la Grande-Ouche. Le CA a reçu cette demande de dérogation en pleine crise du COVID avec un délai de réponse de 30 jours impossible à respecter. Un délai supplémentaire a finalement été accordé au 18 septembre 2020.

Ce sujet difficile s'inscrit dans le cadre du moratoire introduit le 28 novembre 2019 par M. A. Hodgers, Président du Conseil d'Etat chargé du Département du territoire, soit le gel de ces dérogations, selon l'article 59 de la LCI alinéa 4, qui permet selon les densités proposées, de soumettre au Conseil municipal le préavis de ces dérogations.

M. Lambert rappelle le contexte géographique de cette parcelle de 5258 m² + 93 m² en copropriété située en zone 5 (zone villa). La densité projetée est de 0,6. Cette parcelle est grevée d'une restriction des droits à bâtir (0,2) qui ont

été reportés aux autres propriétaires. La surface brute de plancher du projet est de 2103 m².

Du point de vue légal, l'article 59 de la LCI alinéa 4 permet moyennant dérogation, d'augmenter la densité à 0,6 pour une parcelle de plus de 5'000 m² pour un projet à très haute performance énergétique (THPE). Cette dérogation est soumise au Conseil municipal.

S'agissant du contexte politique et pour accompagner cette dérogation, l'Etat préconise notamment la diversification de l'offre de logements et des formes bâties, la création d'espaces partagés, la préservation des éléments paysagers, naturels ou patrimoniaux de valeur, la gestion du stationnement et de son impact, la lutte contre le cloisonnement et l'appauvrissement du paysage et la conservation des espaces plantés. En novembre 2019, le département du territoire a décidé de suspendre l'application de l'art. 59 al. 4 de la LCI, soit les dérogations concernant la densité en zone 5, le temps que les conditions soient réunies pour pouvoir appliquer cette disposition légale. Cette décision s'applique à toutes les communes. Les conditions de levée du gel entraînent une situation relativement inconfortable pour les communes et un groupe de travail a été mis en place pour lever ce gel dont les conditions finales ne sont pas encore connues (projet de loi en cours).

M. Lambert poursuit la présentation du projet et constate que 14 arbres devront être abattus, 9 seront replantés. Le projet présente des qualités certaines. Il est respectueux du contexte fortement végétalisé, s'insère avec élégance dans les clairières existantes et répond pleinement aux exigences actuelles de développement durable. Le site est préservé au maximum, la typologie des appartements est intéressante, et les deux bâtiments sont à très haute performance énergétique.

En ce qui concerne le calcul de la densité, M. Lambert précise que la parcelle existante est grevée d'une servitude de restriction au droit à bâtir, et est située dans un périmètre avec une densité de 0,2. Le projet considère la densité de 0,6, en retranchant la densité de 0.2 déjà utilisée par les parcelles voisines, la densité réelle sur la parcelle est donc de 0.4. Sur l'ensemble du périmètre considéré, en considérant le nouveau projet, la densité est de 0.27.

Par courrier adressé au Conseil Administratif le 25 juillet 2020, les habitants font part de leur opposition au projet. Ce courrier est signé par 35 habitants de la copropriété et par 21 voisins des quartiers environnants. La récolte des signatures est toujours en cours. Le Service de l'Urbanisme et des Transports a réalisé une expertise technique répondant aux questions/problèmes soulevés par les habitants.

Malgré les grandes qualités du projet, architecturales et environnementales, le Conseil Administratif s'est positionné négativement sur ce sujet, lors de sa séance du 19 août 2020, pour les raisons suivantes :

- Incertitude liée au dégel des dérogations de la densification de la zone villa.
- Nécessité pour la Commune de définir sa stratégie de développement de la zone villa.
- Nécessité d'entamer une concertation au sein de la copropriété.

Le Conseil Municipal doit voter l'octroi ou non de la dérogation relative à l'augmentation de la densité (LCI, art. 59 4)). Le CA invite les membres du Conseil municipal à suivre sa position. Le CA considère que si un oui devait être prononcé par le CM, il s'agirait d'un blanc-seing pour le projet du Département qui pourrait par la suite exposer le CA à un référendum lancé par les citoyens. Le CA pense clairement que le projet doit être retourné au Département afin qu'il entrevoie la possibilité d'organiser une concertation pour un projet qui amène 18 copropriétaires de plus dans une copropriété qui en compte déjà 39.

Préavis des commissions

M. Richard indique que lors de la séance du 25 août dernier, la commission AT a examiné les éléments architecturaux en lien avec ce projet. Plusieurs Conseillers municipaux les ont salués car ils répondaient aux objectifs attendus. Par ailleurs, plusieurs autres Conseillers sont intervenus et ont trouvé curieux que ce projet prenne place dans un contexte politique délicat. Au final, après avoir examiné les éléments liés à la copropriété, aux discussions qu'il n'y a pas eu ou qu'il y aurait dû avoir au sein de la copropriété, en tenant compte également des observations des riverains liées notamment à la circulation et à l'arborisation, la commission s'est prononcée sur ce projet par 4 oui, 4 non et 1 abstention.

Discussion

M. Ricci indique que la fraction PDC a relevé l'intérêt de ce projet qui tient compte des aspects du développement durable. Il laisse beaucoup d'espace autour du bâtiment et tient compte des contraintes énergétiques. La fraction a toutefois relevé deux points négatifs : d'une part le gel des dérogations délivrées pour cette zone et d'autre part il n'y a eu aucune concertation avec les voisins. C'est pourquoi le PDC votera un préavis défavorable concernant ce projet de construction.

Mme Sauter Caillet ne revient pas sur les avantages et les qualités du projet mais indique que le groupe des Verts s'est prononcé contre cette dérogation tout d'abord par manque de vision communale du développement de la zone villa. Le groupe des Verts souligne en effet la nécessité de commencer rapidement les travaux de mise à jour du plan directeur communal afin de poser une base de réflexion et avoir une cohérence d'ensemble pour tous les futurs développements qui ne manqueront pas d'arriver dans la commune. Il s'agit d'un projet intéressant du point de vue architectural et du point de son insertion et de sa prise en compte des questions environnementales et du développement durable mais le groupe des Verts a beaucoup de doutes sur la capacité de survie des arbres notamment pendant la période des travaux. De plus, la voirie paraît inadaptée non seulement pour le flux de voitures supplémentaires généré par le projet mais également pour ce qui est des accès pompiers et secours. Enfin, mais de manière totalement indépendante de son vote, le groupe des Verts regrette la méthodologie employée et le manque de concertation avec les copropriétaires.

M. Henauer indique que la fraction socialiste PS relève l'intérêt d'urbaniser ce secteur. Il relève toutefois le manque de concertation et indique que la

fraction socialiste s'abstiendra lors du vote de ce projet qui est malgré tout un bon projet.

M. Leiser relève l'intérêt du projet qui est de bonne qualité. Toutefois le PLR est particulièrement gêné par la densification à 0,6 et souhaite défendre la zone villas. Le PLR estime que les possibilités de densification actuelles sont déjà suffisamment conséquentes sans qu'il soit nécessaire d'y déroger, c'est pourquoi le PLR présentera donc un vote défavorable.

La parole n'est plus demandée.

**OCTROI D'UNE DEROGATION AU RAPPORT DES SURFACES POUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION SOUS FORME D'HABITAT GROUPE SUR LA PARCELLE 5757 AU
15-17, CH. DE LA GRANDE-OUCHÉ**

Vu la demande d'autorisation définitive N° 113506, déposée le 24 avril 2020 au département du territoire, par le requérant Etoiles Vertes SA, relative à la réalisation de deux habitats groupés, sur la parcelle N° 5757, sise au 13, ch. de la Grande-Ouche à Versoix,

vu le rapport de la commission Aménagement et Transports du 25 août 2020,

conformément à l'art. 59, al. 4, let. b, de la loi sur les construction et installations diverses, du 14 avril 1988,

conformément aux art. 30, al. 1, let. s, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

DECIDE

**Par 21 oui, 0 non et 4 abstentions
(25 votants)**

De refuser de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction sous forme d'habitat groupé DD 113506, sur la parcelle N° 5757, sise en 5^e zone, avec un indice d'utilisation du sol de 59,86% THPE.

**7. ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
GROUPEMENT DES LEGISLATIFS DE LA RIVE DROITE**

Le Président désigne deux scrutateurs pour cette élection : MM. Henauer et Varonier.

Le Président signale qu'un seul candidat est proposé pour cette élection qui se déroule selon le règlement à bulletin secret.

En réponse à une remarque de M. Ricci concernant le règlement et la désignation d'un représentant au GLRD, le Président rappelle que le document sur le fonctionnement du GLRD a été transmis aux Conseillers municipaux au mois de juin dernier. Il confirme que le règlement oblige à une élection formelle pour toute la durée de la législature.

Bulletins délivrés : 26.

Bulletins rentrés : 26.

Vote : *M. Jean-Pierre Kapp est élu représentant du Conseil municipal au sein du Groupement des législatifs de la rive droite par 25 oui et 1 abstention (26 votants).*

8. PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU LOCAL DE VOTE POUR 2021

La Présidence du local de vote est attribuée à la fraction PLR, comme suit :

M. Thierry Fauchier-Magnan, Président

M. David Cuinier, Suppléant

La Vice-Présidence est attribuée à la fraction Socialiste, comme suit :

Mme Daniela Grünenfelder Droin, Vice-Présidente

M. Hussein Enhas, Suppléant.

9. CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2021

Les dates des séances du Conseil municipal pour 2021 sont validées :

- lundi 8 février 2021
- lundi 8 mars 2021
- lundi 19 avril 2021
- lundi 31 mai 2021 (comptes 2020)
- lundi 21 juin 2021
- lundi 13 septembre 2021
- lundi 11 octobre 2021
- lundi 22 novembre 2021 (budget 2022)
- lundi 20 décembre 2021.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

10.1 Organisation de deux visites du GICORD (groupement intercommunal de compostage de la rive droite) destinées aux membres des commissions AT et DD : mercredi 30 septembre à 17h00 et mercredi 14 octobre à 17h00. Sur inscription auprès de Mme Possa.

10.2 Motion présentée par les Verts, le PS et le PLR : Pour que le principe de précaution s'applique en réponse aux demandes d'autorisation liées aux émetteurs 5G sur le territoire de la commune de Versoix.

Mme Sauter Caillet prend la parole :

Pour que le principe de précaution s'applique en réponse aux demandes d'autorisation liées aux émetteurs 5G sur le territoire de la commune de Versoix.

Prenant en compte

- le moratoire décidé par la Ville de Versoix en 2003, confirmé en 2018 quant à l'installation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la commune,
- la suspension provisoire de toutes les autorisations de construire pour l'extension du réseau de téléphonie mobile, quelle que soit la technologie utilisée, confirmée par le Conseil d'Etat dans son communiqué de presse du 16.10.2019,
- les craintes exprimées par de nombreux/ses citoyen-ne-s à propos des risques pour la santé liés aux émissions de radiations par ces antennes,
- la multiplication annoncée d'antennes 5G par les opérateurs concernés,
- l'absence de données récentes, significatives et scientifiquement validées quant aux effets des rayonnements sur la santé des êtres vivants impactés par ces émissions,
- l'annonce en 2020, par les services de l'Office fédéral de l'Environnement, que cet Office n'est pas en mesure de publier avant "un certain temps" des directives techniques liées à la 5G,
- le principe de précaution tel que figurant dans la Loi sur la protection de l'environnement (LPE, art 11, al 2),

le Conseil municipal demande au Conseil Administratif de s'opposer aux demandes d'autorisation en cours et à venir pour le développement de la technologie 5G sur le territoire de notre commune.

Entrée en matière

Vote : *L'entrée en matière est acceptée par 18 oui et 6 non (25 votants).*

Discussion :

M. Chappatte constate que les 6 membres du PDC ont refusé l'entrée en matière de cette motion, ceci dans la continuité de ce que la fraction PDC avait voté au sein du Conseil municipal en 2018. Le PDC s'était opposé à la reconduction du moratoire communal sur les antennes de téléphonie mobile. Le PDC ne souhaite pas s'opposer à un développement de prestations au public et de gestion de l'information à travers différents systèmes. Il considère que la commune et les citoyens ont besoin de ces technologies. Il rappelle qu'au niveau cantonal il existe déjà un moratoire le plus sévère de Suisse. Le PDC n'est fermé à la discussion et propose le renvoi en commission.

M. Leiser relève l'intérêt de rappeler en début de législature la décision du Conseil municipal il y a quelques années de maintenir un moratoire sur les bâtiments communaux. Il est nécessaire et important de se prémunir des effets sur la santé. La technologie évolue bien entendu mais il n'est pas obligé de l'ouvrir à des réseaux amplifiés. Le PLR est d'avis qu'il faut

éviter la mise en place d'antennes sur les écoles et les bâtiments publics de manière à ne pas prendre de risques méconnus.

Le Président met au vote la proposition d'amendement du PDC qui demande un renvoi de la motion en commission Aménagements et Transports.

Vote: *Le renvoi de la motion en commission AT est refusé par 19 non et 6 oui (25 votants).*

Le Président met au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Vote: *Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 18 oui, 6 non et 1 abstention (25 votants).*

10.3 En réponse à une remarque de M. Tamone concernant les tarifs de prestation Vélo Partage, M. Lambert prend note que les tarifs mentionnés sur le site internet ne correspondent pas à ceux figurant dans la présentation faite par M. le Maire.

10.4 M. Marquis transmet une information concernant la décharge bioactive et l'impact pour la commune de ce projet au niveau cantonal qui peut être extrêmement important. Il rappelle que l'ensemble des partis politiques de la commune avait participé à une récolte de signatures autour d'une pétition en 2018, pétition qui avait fait mouche. Le Conseil d'Etat avait fait machine arrière et souhaité relancer des études intéressantes qui ont montré un potentiel concernant la valorisation des résidus d'incinération. M. Marquis signale que le Conseil d'Etat a communiqué que trois sites étaient toujours à l'examen et que des sondages vont notamment être effectués à Versoix qui est considéré comme un site alternatif. Il a bon espoir que la stratégie d'enfouissement ne soit pas adoptée et que le site de Versoix ne soit pas retenu. M. Marquis relève l'importance de rester vigilant et de faire confiance au Conseil administratif pour qu'il reste attentif à l'évolution de ce dossier.

M. Lambert confirme que le CA est toujours d'attaque concernant les mâchefers. Il signale par ailleurs que M. Hodgers effectuera un exposé sur la valorisation des mâchefers le 1^{er} octobre prochain.

10.5 M. Marquis signale que le projet de loi relatif à la densification de la zone villa devrait être adopté d'ici le début de l'année prochaine. La principale modification de l'article 59 alinéa 4 LCI consiste à donner aux communes la possibilité de définir dans leurs zones villas un périmètre prévu pour densification. A contrario le reste du périmètre de la zone 5 sera exclu de tout potentiel de densification en dérogation au sens de ses dispositions. Il s'agit non seulement d'une compétence supplémentaire très intéressante pour les communes mais aussi une grande responsabilité pour le Conseil administratif et le Conseil municipal dans les mois à venir.

10.6 M. Chappatte suggère au Conseil municipal de se retrouver sur la place du marché ce samedi dès 09h00 afin de consommer des produits locaux. Il rappelle également que Versoix Caddie Service livre les courses à domicile du mardi au samedi pour la modique somme de CHF 2.-.

10.7 Mme Sauter Caillet indique que les Verts ont pris acte de la nomination du nouveau Secrétaire général. Constatant que le poste n'a pas fait l'objet d'une publication et d'un appel à candidature, les Verts interpellent le Conseil administratif afin d'avoir un éclairage sur la procédure de recrutement qui a été mise en place pour le plus haut poste de l'administration de la Ville de Versoix.

Parole au public

- M. Schneckenburger signale que le Club Nautique de Port Choiseul a accueilli pendant l'été 80 élèves par jour (nourris, logés) qui ont participé aux nombreuses activités organisées par le Club Nautique. Le Club nautique a par ailleurs organisé le week-end dernier une importante régata avec plus de 100 bateaux. Il tient à remercier les services de la commune pour leur aide, notamment en ce qui concerne la gestion du parking des voitures et des remorques. Il relève avec satisfaction cette collaboration main dans la main avec les services communaux, ce qui n'est pas toujours le cas avec la capitainerie.
- Revenant sur l'hommage rendu à M. Bernard Levrat par le Président du Conseil municipal et sur le mérite communal qui lui avait été attribué, M. Schneckenburger souhaite que le Conseil administratif réorganise dès que possible la cérémonie des mérites sportif ou culturel comme celui remis à M. Bernard Levrat.
- Enfin M. Schneckenburger félicite le Président pour la tenue de la séance et remercie l'assemblée de son attention.
- Pétition Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise

Prenant la parole en tant que représentantes du collectif féministe versoisien « Versoix égalité », Mmes Soledad Valera Kummer et Rubi Cortes Santander souhaitent remettre au Conseil administratif la pétition lancée les 13 et 14 juin 2020 lors de la grande manifestation féministe et lors de la manifestation à Versoix durant laquelle la Place de la Gare et la Promenade de la Treille ont été renommées Place Solange Guérin et Promenade Emilienne Perriraz.

Les soussigné.e.s de la pétition demandent expressément au Conseil administratif de Versoix de :

- déposer un dossier de demande de dénomination de voie auprès de la commission cantonale de nomenclature (CCN) pour la place située en face de la gare, en proposant le nom d'une personnalité féminine ou

célébrant une action féministe, et ce dans l'année suivant le dépôt de cette pétition.

- nommer à l'avenir et renommer, des voies publiques versoisiennes avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire versoisienne ou genevoise.

Car reconnaître à sa juste valeur l'importance du rôle des femmes dans le passé est nécessaire à un présent et un futur plus égalitaire.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 22h15.

* * * * *